



**Conseil d'administration
Séance du 11 juillet 2022**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 45/2022	QUESTIONS FINANCIERES
	Durée d'amortissement matériels de recherche

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés du code de l'éducation

Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

Vu le PIA 4 « SCANBioM » et la convention de partenariat entre le laboratoire Hubert Curien et l'entreprise BioMérieux,

Le Conseil d'Administration approuve la demande de réduction de la durée d'amortissement de matériels dans le cadre des contrats de recherche.

Document annexé

A Saint Etienne le 12 juillet 2022

Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,



Florent PIGEON

POUR : 23

CONTRE : 0

ABST : 0

A l'attention des membres
du Conseil d'Administration
de l'Université Jean Monnet

Saint-Etienne, le 13/05/2022

Objet : Demande de réduction de la durée d'amortissement de matériels informatiques

Mesdames, Messieurs,

Le laboratoire Hubert Curien est bénéficiaire d'un contrat de recherche «SCANBioM» avec BPI.

Les cartes graphiques sont un type de matériel qui est très vite dépassé.

En seulement 2 ans, entre Nvidia A100 de l'architecture Ampère (sortie en juin 2020) et Nvidia V100 de l'architecture Volta (sortie en mars 2018) :

- augmentation de taille de la mémoire de **25%** (40 GB au lieu de 32 GB)
- augmentation de la bande passante mémoire de **73%** (1 555 GB/s au lieu de 897 GB/s)
- augmentation de la performance en demi précision (FP16) de **176%** (78.0 TFLOPS au lieu de 28.3 TFLOPS)

Si on veut comparer le modèle acheté précisément (A40, sorti en octobre 2020), la dernière génération, qui a un modèle correspondant remonte à 4 ans avant : P40 (sorti en septembre 2016) :

- augmentation de la taille de la mémoire de **100%** : (48 GB au lieu de 24 GB)
- augmentation de la performance en demi précision (FP16) de **20678%** (37.4 TFLOPS au lieu de 0.18 TFLOPS)
- augmentation de la performance en simple précision (FP32) de **217%** (37.4 TFLOPS au lieu de 11.8 TFLOPS)

C'est pour ces raisons que nous souhaitons soumettre à la validation du CA l'autorisation d'amortir ces matériels sur 2 ans. Cette durée nous permettrait de justifier ce poste dans sa globalité et de maintenir l'équilibre financier du projet.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

La directrice du Laboratoire Hubert Curien

Florence Garrelie

Directeur Adjoint du Laboratoire
Hubert Curien - UMR CNRS 5516



Marc SEBBAN